Conditions générales

1. Généralités
1.1 Sauf convention écrite contraire, toutes les offres, missions, services, bons cadeaux, livraisons et prestations (qu'elles aient été convenues oralement ou par écrit) entre Luxfly Indoor Skydive (SA) avec le numéro d'entreprise BE 0698.904.004 (ci-après dénommée "Luxfly Indoor Skydive") et ses Clients (ci-après dénommés le(s) "Client(s)") sont soumis aux conditions suivantes.
1.2 L'application des présentes conditions générales est acceptée par le Client du simple fait de la commande, du paiement ou de la participation aux activités de skydive indoor. Les conditions générales du Client sont expressément exclues. L'utilisation d'un bon de commande ou d'un devis propre au Client n'a pas d'incidence.
1.3 Luxfly Indoor Skydive se réserve expressément le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales, qui prennent effet immédiatement. Elles sont immédiatement mises à la disposition du Client.
1.4 Les conditions générales sont divisibles. Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales devaient à tout moment être totalement ou partiellement déclarées nulles ou annulées, les autres dispositions des présentes conditions générales resteront pleinement applicables. Luxfly Indoor Skydive et le Client entreront alors en concertation afin de convenir de nouvelles dispositions destinées à remplacer les dispositions nulles ou annulées, en tenant compte autant que possible de l'objet et de l'esprit des dispositions initiales.
1.5 En cas d'ambiguïté quant à l'interprétation d'une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales, l'interprétation doit être faite "dans l'esprit" de ces dispositions.
1.6 Si une situation survient entre les parties qui n'est pas réglée dans les présentes conditions générales, cette situation doit être appréciées dans l'esprit des présentes conditions générales.
1.7 Les présentes conditions générales s'appliquent également aux contrats avec le Client lorsque pour leur exécution Luxfly Indoor Skydive doit faire appel à des tiers.

2. Définitions
2.1 Dans tous les documents émis par Luxfly Indoor Skydive, les mots ou abréviations suivants doivent être compris comme suit.
2.2 Client : visiteur, participant ou invité de Luxfly Indoor Skydive.
2.3 Groupe : à partir de 7 personnes ou plus pour lesquelles un ou plusieurs produits et/ou services sont fournis par Luxfly Indoor Skydive en vertu d'un ou plusieurs contrats à considérer comme liés.
2.4 Indoor Skydiver : une personne physique ayant suivi avec succès un cours de formation approprié et qui est affilié à une association reconnue.
2.5 Participant professionnel : personne ayant effectué plus de (30) trente sauts en parachute ou ayant sauté en parachute plus de (60) soixante minutes de vol dans une soufflerie au cours des (2) deux dernières années. (Ceci est prouvé par un journal de bord ou une vidéo des derniers sauts/vol/expérience, ou a complété son hatch pack chez Luxfly Indoor Skydive.
2.6 Valeur de la réservation : le prix total de tous les produits et/ou services de Luxfly Indoor Skydive ou le prix total de la location, tel qu'indiqué dans le contrat ou sur la ou les commandes ou devis acceptés.
2.7 Déclaration de risque : DDR ou décharge ou renonciation. Une déclaration signée par le Client par laquelle il accepte les risques tels que stipulés dans la Déclaration de risque.

3. Réservation et tarifs
3.1 Tous les prix mentionnés entre entreprises sont hors TVA. Tous les prix mentionnés entre Luxfly Indoor Skydive et les particuliers sont TVA comprise. Tous les prix mentionnés ne comprennent pas les frais de location des équipements, sauf indication contraire par écrit.
3.2 Les paiements sont effectués par carte bancaire/ de crédit ou virement bancaire. L'argent liquide ne sera pas accepté.
3.3 Les prix mentionnés dans les brochures et sur les sites internet ne sont qu'indicatifs et n'engagent en aucun cas Luxfly Indoor Skydive. Les prix ne sont applicables que dans la mesure où aucun changement de prix n'est intervenu.
3.4 Tous les tarifs et forfaits, promotionnels ou autres, peuvent être retirés ou modifiés par Luxfly Indoor Skydive à tout moment. Les forfaits disponibles sur www.luxfly.eu et www.indoorskydive.lu sont, sauf indication contraire, pour 1 personne.
3.5 Le paiement est effectué le jour du vol, sauf en cas en conditions ou tarifs particuliers ou promotionnels et/ou en cas de paiement en ligne, où le paiement s'effectue au moment de la confirmation de la réservation (prépaiement en ligne). Ce prépaiement s'appelle un acompte. En cas de « no-show » d'une réservation confirmée par le débit d'une carte bancaire (réservation non annulée ou non reportée, Client non-présent) ou avant la date d'expiration d'un bon cadeau, Luxfly Indoor Skydive débitera le montant du vol de la carte bancaire payé à l'avance à titre de garantie de réservation, à titre d'acompte - indemnité forfaitaire - sauf accord contraire par écrit. Aucun participant ne pourra participer à l'activité si le paiement des services n'a pas été effectué en totalité.
3.6 Les confirmations de réservation pour une heure et une date de vol spécifiques et les bons cadeaux pour un créneau horaire spécifique seront envoyés par email sous forme de billets électroniques à l'adresse électronique fournie par la personne effectuant la réservation. L'envoi de la confirmation de réservation entraîne l'engagement contractuel du Client, qui est alors réputé avoir accepté les Conditions Générales de Vente en vigueur.
3.7 Les confirmations de réservation pour une heure et une date de vol précises ne donnent jamais droit à un remboursement et ne peuvent être révoquées.
3.8 Tout retard dans l'exécution du contrat, causé par des circonstances non imputables à Luxfly Indoor Skydive et/ou ne pouvant être raisonnablement prévisibles par Luxfly Indoor Skydive, sera à la charge du Client.
3.9 Luxfly Indoor Skydive a le droit d'augmenter le prix convenu si une ou plusieurs des circonstances suivantes surviennent après la conclusion du Contrat, même si cette augmentation de prix était prévisible au moment de l'établissement du devis : l'augmentation des coûts des matériaux, des services nécessaires à l'exécution du contrat, des salaires, des cotisations patronales, des assurances sociales, des coûts liés à d'autres conditions d'emploi, l'introduction de taxes gouvernementales nouvelles et/ou existantes, de droits d'importation et d'exportation ou d'autres prélèvements et/ou taxes dans le pays et à l'étranger, ou, en général, des circonstances similaires. Si le prix augmente de plus de 10 %, le client a le droit de résilier le Contrat.
3.10 Si, lors de l'exécution du Contrat, des coûts supplémentaires sont encourus et/ou des risques supplémentaires sont présents, Luxfly Indoor Skydive aura le droit de facturer un supplément sur le prix convenu, proportionnel à ces risques et coûts à encourir.

4. Devis
4.1 Chaque devis est fait sans engagement et valable pour une durée maximale de trente (30) jours, sauf accord écrit contraire.
4.2 En cas d'acceptation d'un devis sans engagement par le client, Luxfly Indoor Skydive se réserve le droit de révoquer le devis ou de s'en écarter dans les trois jours ouvrables suivant la réception de l'acceptation. Dans le cas où Luxfly Indoor Skydive exerce son droit de s'écarter du devis, elle en informera immédiatement le client par écrit.
4.3 Les engagements verbaux ne lient Luxfly Indoor Skydive qu'après avoir été explicitement confirmés par écrit et/ou après l'exécution de cet engagement.
4.4 Luxfly Indoor Skydive ne peut être tenue responsable de ses devis ou offres si le Client peut raisonnablement comprendre que les devis ou offres, ou une partie de ceux-ci, contiennent une erreur manifeste, une erreur d'écriture une omission ou toute autre forme d'erreur matérielle.
4.5 Les devis sont basés sur les circonstances et les valeurs actuelles des salaires, des matériaux, des licences et des autres services, ainsi que sur l'état du marché à ce moment-là. Si les valeurs mentionnées (de manière non exhaustive) changent, si une évolution du marché a lieu, si des modifications législatives sont apportées, etc. Luxfly Indoor Skydive a le droit d'ajuster les prix proportionnellement.
4.6 Chaque devis est basé sur des performances dans des circonstances normales et prévisibles.

5. Contrat et exécution
5.1 Le Contrat est conclu par l'acceptation écrite par le Client d'un devis de Luxfly Indoor Skydive, ou par l'acceptation ou l'exécution écrite par Luxfly Indoor Skydive d'une commande/ demande du Client. Le Contrat ne sera contraignant pour Luxfly Indoor Skydive qu'après le paiement de la valeur de la réservation par le Client, conformément à l'article 3 des conditions générales.
5.2 Les réservations sont effectués en personne (au guichet), par téléphone, par écrit ou par voie électronique via le formulaire de réservation numérique disponible sur internet de Luxfly Indoor Skydive. Des conditions peuvent être imposées à la réservation par Luxfly Indoor Skydive comme remplir un formulaire de réservation.
5.3 Le contrat remplace tous les accords et/ou arrangements écrits et/oraux conclus précédemment.
5.4 Luxfly Indoor Skydive met tout en oeuvre pour répondre à ses obligations contractuelles et aux attentes de ses Clients. Luxfly Indoor Skydive mettra tout en œuvre pour exécuter au mieux de ses connaissances et de ses capacités le contrat qui implique une obligation de moyen.
5.5 Luxfly Indoor Skydive peut facturer séparément les travaux supplémentaires effectués par elle ou par un tiers, dès qu'elle a connaissance du montant à facturer. Tout ce qui est effectué par Luxfly Indoor Skydive pendant l'exécution du contrat en plus des travaux expressément prévus dans le contrat ou la confirmation de commande est considéré comme un travail supplémentaire.

6. Annulation des activités
6.1 Si un Groupe/Client a effectué une réservation pour une des activités Luxfly Indoor Skydive et que ce Groupe/Client ne se présente pas à temps à l'activité réservée, Luxfly Indoor Skydive est en droit de refuser au Groupe/Client l'accès à l'activité et sera obligé de payer la valeur de la réservation (cf. article 3) à Luxfly Indoor Skydive.
6.2 Sauf mention contraire dans les présentes conditions générales, en cas d'annulation d'une réservation effectuée par un Groupe/Client, les dispositions suivantes s'appliquent :
a. En cas d'annulation le jour de l'achat, le vol sera reprogrammé sans frais ;
b. En cas d'annulation après le jour de l'achat et plus de 48 heures avant l'heure de réservation, le groupe/Client est tenu de payer une compensation de 15,00 € à Luxfly Indoor Skydive ;
c. En cas d'annulation moins de 48 heures mais plus de 24 heures avant l'heure de réservation, le Groupe/Client est tenu de payer une compensation de 30,00 € à Luxfly Indoor Skydive ;
d. En cas d'annulation moins de 24 heures avant l'heure de réservation, le Groupe/Client est tenu de payer une compensation de 35,00 € à Luxfly Indoor Skydive.
6.3 Sauf mention contraire dans les présentes conditions générales, les délais de préavis suivants s'appliquent aux participants professionnels :
a. Minimum 48 heures pour les réservations de 0 à 30 minutes ;
b. Minimum 15 jours pour les réservations de 31 minutes à 5 heures ;
c. Minimum 25 jours pour les réservations de 5 heures ou plus ;
En cas de non-respect de cette disposition, le participant professionnel sera tenu de payer une compensation de 35,00 € à Luxfly Indoor Skydive et le participant professionnel perdra son temps de vol. Toute correspondance entre les participants professionnels et Luxfly Indoor Skydive doit être effectué via l'adresse électronique suivante : lovers@luxfly.eu.
6.4 Si Luxfly Indoor Skydive est en mesure de reprogrammer votre vol dans le délai de préavis de 7 jours, des frais de 15,00 € seront facturés, quelle que soit la durée du vol (hors produit avec une remise).
6.5 Luxfly Indoor Skydive se réserve le droit d'annuler exceptionnellement des vols à court terme, notamment, mais pas exclusivement : (1) en cas de dysfonctionnements (techniques), (2) de réparations et d'entretien imprévus, (3) si les prix d'électricité dépassent le coût du service, ce qui obligerait Luxfly Indoor Skydive à fournir ses services à perte ou (4) d'autres circonstances indépendantes de la volonté de Luxfly Indoor Skydive. Si Luxfly Indoor Skydive annule votre réservation, celle-ci sera reprogrammée à la prochaine date convenable et dans les mêmes conditions inhérentes à la nature de votre réservation (à tout moment, en période creuse ou promotionnelle). Luxfly Indoor Skydive ne remboursera pas les frais de voyage, d'hébergement ou autres dépenses liées à l'expérience annulée.

7. Assurance annulation
7.1 Luxfly Indoor Skydive offre la possibilité de souscrire une assurance annulation
7.2 Une assurance annulation auprès de Luxfly Indoor Skydive s'élève à 5,50 € et peut être consultée sur le site internet.
7.3 Si un Client a souscrit une assurance annulation auprès de Luxfly Indoor Skydive, il a droit de reporter son vol à une date de son choix au plus tard 24 heures avant le vol prévu. En cas d'annulation moins de 24 heures avant l'heure de la réservation, le Groupe/Client est tenu de payer une compensation de 35,00 € à Luxfly Indoor Skydive
7.4 Si le Client n'a pas souscrit d'assurance annulation, les dispositions de l'article 6 s'appliquent.

8. Obligations Client
8.1 Tout Client de Luxfly Indoor Skydive doit, sous peine d'expulsion, se comporter conformément au règlement intérieur applicable (disponible au comptoir d'enregistrement et/ou consultable sur le site internet de Luxfly Indoor Skydive https://indoorskydive.lu/fr/reglement-de-la-maison), et aux instructions du personnel de Luxfly Indoor Skydive
8.2 En raison de la nature des produits et services fournis par Luxfly Indoor Skydive, chaque Client/Groupe doit toujours être accompagné d'un moniteur ou d'un autre employé de Luxfly Indoor Skydive désigné par la direction ou son représentant autorisé. La pratique libre n'est pas possible pour les personnes sans expérience. Cette dernière est à la discrétion du moniteur en service. Les moniteurs sont titulaires d'un « Certificat de qualification professionnelle » pour la chute libre en soufflerie. Ils se réservent le droit d'interrompre un vol s'ils estiment que le participant se met en danger, d'autres membres du public ou des participants.
8.3 Il n'est pas permis, sauf avec l'accord écrit préalable de la direction ou de son représentant autorisé, de donner une instruction, une formation ou coaching dans la soufflerie de Luxfly Indoor Skydive, autres que les personnes associées à Luxfly Indoor Skydive en tant que moniteur.
8.4 Chaque Client est tenu de faire une présentation correcte et de répondre honnêtement aux questions pertinentes. De plus, il est interdit au Client d'utiliser ou de participer aux activités de Luxfly Indoor Skydive s'il est sous l'influence de l'alcool et/ou de stupéfiants. Tout dommage, vol ou accident doit être immédiatement signalé à Luxfly Indoor Skydive par le Client. Le cas échéant, le formulaire de réclamation doit être intégralement rempli et transmis à Luxfly Indoor Skydive au plus tard dans les trois semaines.
8.5 Le Client est responsable de tous les dommages subis par Luxfly Indoor Skydive si le Client ne remplit pas (correctement) ses obligations.

9. Obligations du Client concernant la location de la salle
9.1 Une option de location d'une ou plusieurs salles gérées par Luxfly Indoor Skydive est sans engagement et peut rester en place jusqu'à ce que quelqu'un d'autre veuille réserver. Luxfly Indoor Skydive contactera alors immédiatement le premier ayant fait une option de réservation disposera alors de 48 heures pour confirmer par écrit l'option et la transformer en réservation définitive ou l'annuler. Une exception à ce qui précède est faite pour les options des partenaires commerciaux de Luxfly Indoor Skydive. Les options des partenaires commerciaux prévalent sur les options de réservation faites par les non-partenaires commerciaux.
9.2 La location ne comprend que le(s) espace(s) décrit(s) dans le contrat de location. Le locataire n'aura accès aux espaces loués qu'à l'heure de début et à l'heure de fin indiquée dans le contrat de location.
9.3 Un contrat de location ne peut être annulé que par écrit. Le locataire qui annule le Contrat pour quelque raison que ce soit devra à Luxfly Indoor Skydive une indemnité égale à la moitié du montant de la location en cas d'annulation au moins un mois avant la date de début de la location. Le montant total de la location sera dû si le locataire annule la location moins d'un mois avant la date effective ou n'utilise pas l'espace loué pour quelque raison que ce soit.
9.4 Le locataire est responsable de tous les dommages et pertes causés à l'immeuble ou aux objets présents dans l'immeuble survenus pendant sa période de location. La locataire doit rendre la ou les pièces à Luxfly Indoor Skydive à la fin de la période de location dans le même état que celui dans lequel il les a trouvés. Le locataire garantit que tous les fournisseurs et les sociétés d'installation contacté par le locataire se conformeront à cette disposition.
9.5 La location d'espace(s) peut être combinée avec d'autres services de restauration. La demande d'utilisation d'un autre service de restauration en plus de la location d'un espace doit être soumise par écrit à la direction de Luxfly Indoor Skydive simultanément à la réservation de l'espace ou cinq jours avant la visite et ne peut se faire qu'en fonction des disponibilités.
9.6 Le nombre de personnes indiqué par le locataire est contraignant. Le nombre de personnes peut être modifié jusqu'à cinq jours ouvrables avant le début d'un évènement. S'il s'avère que Luxfly Indoor Skydive doit fournir pour un nombre de personnes supérieur à celui convenu, Luxfly Indoor Skydive est en droit, à sa seule discrétion, soit de refuser la livraison à un nombre de personnes supérieur à celui convenu, soit d'accepter la livraison à ces personnes moyennant un prix supplémentaire à déterminer par Luxfly Indoor Skydive. Luxfly Indoor Skydive ne sera en aucun cas tenu d'accorder une quelconque remise sur le prix de location convenu en cas de réduction du nombre de personnes indiqué par le Client lors de la réservation
9.7 Luxfly Indoor Skydive n'est en aucun cas responsable de tout dommage ou vol.

10. Activités
10.1 Le Client a expressément compris et accepte qu'il est conscient que l'indoor skydiving et tous ses accessoires, peuvent comporter des risques pour la santé et peuvent entraîner des dommages matériels et/ou corporels.
10.2 Le Client sera donc tenu de se présenter à la réception avant le début de l'activité, et au plus tard à l'heure indiquée sur sa confirmation de réservation. Un vol ne peut pas être reporté. L'heure de réservation du vol est indicative. Luxfly Indoor Skydive ne peut garantir que votre visite commencera à l'heure exacte indiquée sur votre confirmation de réservation. Cependant, Luxfly Indoor Skydive s'efforce de respecter strictement ces horaires. Une déclaration de risque (DDR) doit être remplie et signée avant chaque vol et tous les participants doivent être informés des consignes de sécurité.
10.3 Le port de vêtement de protection est obligatoire dans la soufflerie.
10.4 Les participants doivent être âgés de plus de quatre (4) ans. Les participants âgés de quatre (4) à seize (16) ans doivent toujours être accompagnés d'un adulte disposant de l'autorité parentale. Les participants âgés de quinze (15) à dix-huit (18) ans doivent avoir l'autorisation d'un parent ou d'un tuteur et être en possession d'un certificat médical original d'un médecin généraliste ou spécialiste attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du simulateur de chute libre.
10.5 Tout Client participant aux activités de Luxfly Indoor Skydive doit avoir une condition et une santé normale. Les participants pesant plus de 120,00 kg seront refusés.
10.6 Les participants ne doivent pas souffrir d'une infection ou d'une maladie incompatible avec la pratique d'activités à sensation, ne pas avoir eu d'accident récent, ne pas avoir de problèmes aux membres inférieurs ou supérieurs ou à la colonne vertébrale, ne pas souffrir de crises d'épilepsie, ne pas être enceinte, ne pas avoir de douleurs dorsales sévères, ne pas avoir de problèmes d'épaules, ne pas avoir eu de luxations répétées et ne pas consommer d'alcool ou de stupéfiants.
10.7 Il est strictement interdit, sous peine d'expulsion, d'introduire dans la soufflerie des boissons, des friandises, de la nourriture et/ou des produits à fumer. Il est interdit d'emporter ou de porter des objets tranchants et/ou détachés, y compris des clés et des bijoux.
10.8 Les clients sont tenus d'utiliser le matériel fourni par Luxfly Indoor Skydive avec soin et de le restituer en bon état dans les délais. Ils sont responsables des dommages causés au matériel fourni.

11. Cours
11.1 Une inscription n'est définitive que si le formulaire d'inscription a été entièrement rempli et signé et, le cas échéant, qu'un acompte par personne et par cours a été versé.
11.2 Il n'y aura aucun remboursement de l'acompte en cas d'annulation. L'article 6 des conditions générales s'applique aux annulations de cours.

12. Forfaits
12.1 Sauf indication contraire dans les brochures ou sur le site internet de Luxfly Indoor Skydive, un Groupe doit être composé d'un minimum de 7 personnes afin de pouvoir bénéficier de tarifs spéciaux pour les groupes et/ou les forfaits. Pour un nombre inférieur de personnes, les tarifs normaux applicables à ce moment-là seront appliqués.
12.2 L'ajout de participants à une activité de groupe et/ou à un forfait est toujours possible, mais uniquement en fonction des disponibilités.
12.3 En cas de réduction du nombre de participants, notifiée par le Client jusqu'à 14 jours avant le début de l'activité, une réduction de __ € par personne sera accordée. En cas de réduction du nombre de participants notifiée par le client moins de 14 jours avant le début de l'activité, aucune réduction ne sera accordée et le prix total de l'activité prévue sera dû. La réduction du nombre de participants à moins de 7 personnes est considérée comme une annulation de la réservation (de groupe) par le client au sens de l'article 6 des conditions générales.
12.4 Tous les tarifs de groupe et/ou forfaits comprennent l'équipement nécessaire. Aucune réduction n'est accordée pour l'utilisation de matériel propre.
12.5 Luxfly Indoor Skydive se réserve le droit, en cas de réservation d'un groupe, de répartir ce groupe dans la soufflerie sur plusieurs blocs, chacun d'une durée d'une demi-heure.

13. Bons d'achat et vouchers
13.1 Les bon cadeaux ne peuvent être payés qu'à l'avance et dans leur intégralité, sauf accord contraire écrit avec Luxfly Indoor Skydive.
13.2 Les bons d'achat et/ou les vouchers peuvent être achetés à la réception de Luxfly Indoor Skydive ou via l'adresse email indiquée sur le site web de Luxfly Indoor Skydive, https://indoorskydive.lu/fr. Ceux-ci ont un code unique valable pendant un an. Les bons sont transférés électroniquement au client et doivent être présentés à Luxfly Indoor Skydive lors de leur utilisation.
13.3 Les bons d'achat et/ou les vouchers peuvent être utilisés pour tous les services et/ou produits actuellement proposés par Luxfly Indoor Skydive. Les bons de Luxfly Indoor Skydive ne peuvent pas être échangés. Les bons cadeaux sont transférables à des tiers.
13.4 Si une réservation a été effectuée avec un bon cadeau et qu'une confirmation de vol a été obtenue, une copie de la confirmation doit être présentée le jour du vol. Si aucune carte d'embarquement numérique valide n'est présentée le jour de l'expérience, le montant total devra être payé pour couvrir le coût de l'expérience choisie. Ce paiement sera remboursé à la réception du bon cadeau valide envoyé par la poste, accompagné d'un " formulaire de demande de remboursement ", dans les vingt-huit (28) jours suivant la date de l'expérience. Des frais de traitement de 5,00 % seront déduits du remboursement.
13.5 Les acheteurs de bons cadeaux reconnaissent que les bénéficiaires sont aptes à voler. Les bénéficiaires de bons cadeaux doivent remplir toutes les conditions stipulées dans les conditions générales. Si le destinataire ne répond pas aux critères ci-dessus, Luxfly Indoor Skydive ne peut être tenu pour responsable.
13.6 La restitution par Luxfly Indoor Skydive des bons d'achat et/ou des vouchers payés en espèces n'est pas possible. Les bons d'achat et/ou les vouchers émis sont valables pendant la période pour laquelle ils ont été achetés et perdent automatiquement leur validité à l'expiration de la période concernée sans qu'aucun droit ne puisse en être tiré. Les bons d'achat et/ou les vouchers émis perdent en tout état de cause leur validité après la fin de la période de promotion ou 365 jours (un an) après l'achat.
13.7 Toutefois, les bons cadeaux peuvent être renouvelés à un tarif spécifique. Les bons cadeaux sont valables douze (12) mois à compter de la date d'achat, leur validité peut être prolongée une fois pour trois sur le site web au plus tard le jour de l'expiration et sous réserve de payer un droit de dossier de vingt-cinq euros (25,00 € TVA comprise).
13.8 Il est interdit de reproduire, d'adapter ou de modifier un bon cadeau, un bon d'achat, un bon et un bon de réduction. En cas de non-respect, Indoor Skydive se réserve le droit de refuser le bon cadeau, le bon d'achat, le voucher et le bon de réduction et de prendre - sans avertissement- des mesures légales à l'encontre du contrevenant.
13.9 Une fois la date d'expiration atteinte, il n'est plus possible de réactiver le code et le bon cadeau est perdu et aucun recours ne sera possible sauf exception explicite de Luxfly Indoor Skydive et ce selon les règles établies à ce moment-là.

14. Services optionnels
14.1 Luxfly Indoor Skydive peut proposer un certain nombre de services optionnels supplémentaires le jour de votre expérience, tels que des vêtements, des produits dérivés, des photos et des vidéos. Bien que Luxfly Indoor Skydive s'efforce d'obtenir des prises de vue optimales, Luxfly Indoor Skydive ne peut garantir une photo ou une vidéo parfaite de chaque participant.
14.2 Si ces supports ont été payés d'avance en tant qu'options, le remboursement ne dépassera en aucun cas la valeur de ces options. Le service clientèle de Luxfly Indoor Skydive peut être joignable à l'adresse suivante : support@luxfly.eu S.A. Luxfly Indoor Skydive, Rue de Hachy 32, 6700 Arlon.
14.3 Luxfly Indoor Skydive peut également proposer des vols supplémentaires à la fin de votre expérience (sur place uniquement). Ceux-ci sont soumis à la disponibilité et à la faisabilité. Ils ne sont pas garantis. Ces options ne font pas partie de l'expérience et constituent un coût supplémentaire, soumis à une tarification spécifique. Si vous avez des questions sur ces options, veuillez contacter le service clientèle avant le jour de votre expérience.

15. Information
15.1 Luxfly Indoor Skydive fournit ses services dans les limites des informations fournies par le Client. Le Client s'engage à fournir à Luxfly Indoor Skydive toutes les informations nécessaires et pertinentes en temps utile, afin qu'il puisse s'organiser correctement pour l'exécution de ses services.
15.2 Tous les frais et/ou travaux supplémentaires dus à la remise tardive de toutes les informations, comme indiqué au premier paragraphe, seront facturés en sus par Luxfly Indoor Skydive au prorata de l'indemnité telle que déterminée dans le Contrat.
15.3 Luxfly Indoor Skydive n'est ni tenue de contrôler, ni responsable du contenu, de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations qui lui sont fournies par le Client.
15.4 Si les Clients prennent des médicaments, ou ont eu des limitations physiques qui pourrait affecter leur état normal et/ou leur santé, ils doivent le signaler à Luxfly Indoor Skydive avant le jour du vol. Luxfly Indoor Skydive se réserve le droit d'exclure ces personnes de la participation. Si le Client ne communique pas à Luxfly Indoor Skydive des informations - éventuellement importantes - concernant son état et/ou sa santé, les risques liés à la participation seront entièrement à la charge du Client. Si Luxfly Indoor Skydive a connaissance de la négligence du Client, Luxfly Indoor Skydive a le droit de refuser au Client l'accès à Luxfly Indoor Skydive ou de lui imposer des sanctions (à déterminer par Luxfly Indoor Skydive).

16. Facturation et paiement
16.1 Toutes les factures sont payables 14 jours après la date de facturation, sauf accord contraire par écrit.
16.2 Pour la réservation effectuée par un Client individuel, le prix total (valeur de la réservation) doit être payé avant la participation aux activités de Luxfly Indoor Skydive ou avant la livraison des produits par Luxfly Indoor Skydive. Pour les réservations de groupe, le Client doit verser un acompte de ......% dans les 48h suivant la conclusion du Contrat et le solde doit être payé avant la participation aux activités de Luxfly Indoor Skydive ou avant la livraison des produits par Luxfly Indoor Skydive. Aucun vol ne peut être confirmé sans le paiement intégral de la commande.
16.3 Les tarifs des groupes et/ou forfaits ne peuvent pas être payés par des bons, bons de réduction et/ou des bons cadeaux. Les paiements par carte de crédit ne peuvent être effectués qu'au-delà d'une limite indiquée sur le site web ou dans les brochures applicables à ce moment-là.
16.4 Si un Client effectue une réservation pour un groupe et/ou un forfait, tous les membres du groupe et/ou du forfait seront conjointement et solidairement responsables de tous les montants que l'un ou l'ensemble d'entre eux doivent à Luxfly Indoor Skydive pour quelque raison que ce soit. En se présentant, le Client déclare que la personne agissant au nom du Groupe et/ou du forfait était autorisée à le représenter lors de la conclusion du Contrat concerné.
16.5 En cas de non-paiement de la facture à l'échéance, des intérêts moratoires sont dus de plein droit et sans mise en demeure préalable d'un montant de 10 % par an sur le montant de la facture, sans préjudice des autres droits que Luxfly Indoor Skydive peut avoir en raison de la non-exécution et ce, conformément aux présentes conditions. Sans préjudice de ce qui précède, Luxfly Indoor Skydive a également droit à une indemnité forfaitaire de 10% du montant de la facture avec un minimum de cent cinquante euros (150,00 €), à majorer du montant des frais de justice, et sans préjudice de Luxfly Droit d'Indoor Skydive de réclamer une compensation plus élevée sous réserve de la preuve d'un dommage réel subi plus élevé.
16.6 Le non-paiement à l'échéance d'une seule facture rend immédiatement exigible de plein droit le solde dû de toutes les autres factures, même non échues. En cas de non-paiement dans un délai de quatorze (14) jours après la date d'échéance, Luxfly Indoor Skydive a immédiatement le droit, de plein droit et sans mise en demeure préalable, de suspendre la ou les livraisons de services jusqu'au paiement intégral du montant dû, y compris les intérêts et les clauses de majoration.
16.7 Sans préjudice de son droit à une indemnité forfaitaire, Luxfly Indoor Skydive a le droit, en cas de non-paiement d'une seule échéance ou de non-respect de toute autre obligation contractuelle par le Client, soit de suspendre l'exécution du contrat sans mise en demeure préalable, soit de résilier le contrat de plein droit par lettre recommandée. L'exécution des services ne sera reprise qu'après paiement intégral des factures échues, de l'indemnité forfaitaire et des frais de justice, et ce sous réserve du droit de Luxfly Indoor Skydive de considérer le contrat comme rompu et ce aux frais et au détriment du Client.
16.8 Toute contestation d'une facture doit être faite par lettre recommandée dans un délai de huit (8) jours à compter de la date d'échéance de la facture. Les contestations formulées après l'expiration de ce délai ne seront pas acceptées. Toute contestation doit être motivée. L'absence de contestation est considérée comme une acceptation de la facture.
16.9 Le Client et Luxfly Indoor Skydive conviennent qu'entre toutes leurs créances réciproques, il y aura compensation immédiatement à partir de la naissance des créances respectives, y compris celles qui ne sont pas encore certaines, échues ou exigibles et y compris toutes les créances qui dépendent d'une condition future, y compris également toutes les indemnités forfaitaires dues pour quelque raison que ce soit (y compris les dommages, les dépenses ou frais) conformément à la loi du 15 décembre 2004 relative aux sûretés financières.

17. Plaintes
17.1 Les plaintes doivent être soumises par écrit par lettre recommandée à Luxfly Indoor Skydive.
17.2 En cas de plaintes concernant les travaux effectués par Luxfly Indoor Skydive, le Client doit répondre dans les 8 jours ouvrables après qu'il ait découvert ou aurait pu découvrir des irrégularités dans l'exécution des travaux auxquels la plainte se rapporte et/ou le dommage en question. Après l'expiration de ce délai, tout droit à des dommages et intérêts et/ou à la réparation des irrégularités s'éteint.
17.3 Même si le Client soumet une plainte dans les délais, cela ne suspend pas son obligation de paiement. Dans ce cas, le Client reste également tenu de payer ce qu'il a demandé à Luxfly Indoor Skydive.
17.4 S'il n'est plus possible d'exécuter les services convenus, Luxfly Indoor Skydive ne sera responsable que dans les limites de l'article 18.
17.5 S'il s'avère qu'une plainte n'est pas fondée, les frais encourus, y compris les frais d'enquête, par Luxfly Indoor Skydive seront entièrement à la charge du Client.

18. Responsabilité
18.1 Le Client est tenu de signer la Déclaration de risque avant de participer et d'utiliser les produits et services de Luxfly Indoor Skydive..
18.2 L'exécution du Contrat se fait entièrement aux risques et sous la responsabilité du Client. Le Client est lui-même responsable et tenu de s'assurer contre les risques liés à la participation aux activités de Luxfly Indoor Skydive..
18.3 Le Client et les personnes qui l'accompagnent sont conjointement et solidairement responsables de tous les dommages qui ont été ou seront subis par Luxfly Indoor Skydive et/ou à tout tiers en conséquence directe ou indirecte de la non-exécution (manquement imputable) et/ou d'un acte fautif, y compris la violation du règlement intérieur, commis par le Client et/ou les personnes qui l'accompagnent.
18.4 Luxfly Indoor Skydive s'efforcera d'exécuter les services convenus au mieux de ses connaissances et de ses capacités. En concluant un accord, Luxfly Indoor Skydive n'assume aucune obligation de résultat.
18.5 Luxfly Indoor Skydive ne peut être tenue responsable des dommages de quelque nature que ce soit causés par le fait que Luxfly Indoor Skydive s'est basée sur des informations incorrectes et/ou incomplètes fournies par le Client ou en son nom.
18.6 La responsabilité de Luxfly Indoor Skydive ne peut être engagée qu'en cas de faute grave ou de négligence grave imputable à l'exécution du contrat ou en cas de dol. La responsabilité totale à laquelle Luxfly Indoor Skydive pourrait être tenue en vertu de sa responsabilité contractuelle et/ou extracontractuelle est limitée à la réparation des dommages directs dans les limites du montant du prix stipulé du contrat (hors TVA). En aucun cas, l'indemnisation totale ne pourra dépasser le montant des dommages couverts par l'assureur de Luxfly Indoor Skydive. Par dommage direct, on entend exclusivement les frais raisonnables engagés pour que la prestation de Luxfly Indoor Skydive soit conforme au contrat, ou pour déterminer la cause et l'étendue du dommage direct, ou encore pour prévenir ou limiter le dommage. Luxfly Indoor Skydive ne sera à aucun moment responsable des dommages indirects, y compris les dommages consécutifs, le manque à gagner, l'épargne manquée et les dommages résultant à l'arrêt des activités.
18.7 Luxfly Indoor Skydive n'est responsable des vices cachés que dans la mesure où il est prouvé que Luxfly Indoor Skydive en avait connaissance, ce qui ne se présume pas et est en tout état de cause, limité à six (6) mois après l'exécution des services.
18.8 Pour le reste, en ce qui concerne la responsabilité de Luxfly Indoor Skydive, il est fait référence au contenu de la Déclaration de risque.
18.9 Il incombe entièrement à la personne effectuant la réservation de s'assurer qu'elle (et tous les participants de son groupe) a lu et compris la confirmation de réservation, les présentes conditions générales et le e-ticket avant son arrivée sur le site. Luxfly Indoor Skydive ne peut être tenu responsable des personnes qui se présentent sur le site sans être correctement préparées pour leur expérience de vol (heure d'enregistrement tardif, tenue vestimentaire inappropriée, état de santé...). liste non exhaustive).
18.10 Luxfly Indoor Skydive ne peut être tenue pour responsable en cas de vol ou de perte du bon cadeau du Client suite à une usurpation d'identité. Le Client est responsable de la confidentialité de son bon cadeau. L'acheteur du bon d'achat peut accéder au code du bon d'achat à tout moment via son compte LUXFLY.

19. Force majeure / hardship
19.1 Luxfly Indoor Skydive n'est pas tenue de remplir ses obligations envers le Client si elle en est empêchée par une circonstance qui n'est pas due à une négligence et dont elle ne peut être tenue responsable en vertu de la loi, d'un acte juridique ou des usages générales admis.
19.2 Outre sa définition dans la loi et la jurisprudence, on entend par force majeure toute circonstance indépendante de la volonté de Luxfly Indoor Skydive - même si elle était déjà prévisible au moment de la conclusion du contrat - qui empêche de manière permanente ou temporaire l'exécution du contrat, comme par exemple, mais pas exclusivement, la guerre, l'incendie, les épidémies (par exemple et non limitatif, le Covid-19), les mesures restrictives imposées par le Gouvernement qui rendent l'exécution du contrat impossible ou incomplète, la pénurie de main-d'œuvre appropriée, les grèves, l'impossibilité pratique ou grave de transporter le matériel faisant l'objet du Contrat, les défauts ou vices du matériel, qu'ils résultent ou non d'actions ou d'omissions du Client, les accidents, les conditions météorologiques extrêmes et autres perturbations graves dans l'entreprise de Luxfly Indoor Skydive ou de ses fournisseurs.
19.3 Le hardship désigne les circonstances imprévisibles, indépendantes de la volonté des parties, qui compliquent fondamentalement l'exécution du Contrat.
19.4 Dans le cas où l'exécution du contrat est empêchée en raison d'un cas de force majeure, Luxfly Indoor Skydive est en droit soit de suspendre l'exécution du contrat, soit de le résilier totalement ou partiellement, sans être tenu à aucun dommages et intérêts.
19.5 Si, en raison de dysfonctionnements techniques ou d'autres raisons liées à la sécurité du Client, l'activité ne peut être réalisée ou ne peut l'être que partiellement, le Client n'aura pas droit à des dommages et intérêts, sauf s'il y a intention ou négligence grave de la part de Luxfly Indoor Skydive. Dans ce dernier cas, le participant recevra un bon à valoir. La remboursement par Luxfly Indoor Skydive des montants déjà payés est exclu.
19.6 Si l'une des parties à un accord n'est pas en mesure de remplir une quelconque obligation en vertu de ce Contrat, elle est tenue d'en informer l'autre partie dans les plus brefs délais.
19.7 Luxfly Indoor Skydive n'est pas responsable si et dans la mesure où elle ne peut pas remplir ses obligations pour cause de force majeure. En aucun cas, Luxfly Indoor Skydive ne sera tenue de payer une quelconque amende et/ou des dommages et intérêts.
19.8 Dans la mesure où Luxfly Indoor Skydive a partiellement rempli ou serait en mesure de remplir ses obligations en vertu du Contrat au moment de la survenance d'un cas de force majeure/hardship, Luxfly Indoor Skydive est en droit de facturer séparément la partie déjà réalisée ou à réaliser. Le client est tenu de payer cette facture comme s'il s'agissait d'un Contrat séparé.

20. Assurance
20.1 Luxfly Indoor Skydive a souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile ou administrative pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et imputables à ses activités. Les dommages résultant d'un acte volontaire ou conscient des participants sont exclus de cette assurance.
20.2 Le Client s'engage à ne pas tenir Luxfly Indoor Skydive pour responsable des dommages qui ne relèvent pas ou dépassent les polices d'assurance de Luxfly Indoor Skydive. Sur demande, Luxfly Indoor Skydive transmettra une attestation d'assurance au Client.
20.3 Si le Client souhaite une couverture supplémentaire qui tombe en dehors ou dépasse la couverture d'assurance de Luxfly Indoor Skydive, il devra en faire la demande avant la conclusion du contrat et les frais de l'assurance supplémentaire seront à la charge du Client.

21. Suspension et dissolution
21.1 Luxfly Indoor Skydive a le droit, sans mise en demeure préalable et sans intervention judiciaire, de suspendre l'exécution de ses obligations ou de résilier le Contrat dans les cas suivants (entre autres non exhaustifs):
a. le client ne respecte pas ou pas entièrement les obligations découlant du Contrat ;
b. en cas de faillite, redressement judiciaire, cessation de paiement, fermeture, liquidation Client;
c. en cas de force majeure du côté de Luxfly Indoor Skydive;
d. si le client ne se présente pas/ne se présente pas à l'heure convenue;
e. si le client ne paie pas un acompte demandé ou ne le fait pas à temps;
21.2 Si le contrat est suspendu, les créances de Luxfly Indoor Skydive contre le Client sont immédiatement exigibles..
21.3 Luxfly Indoor Skydive se réserve toujours le droit de réclamer une indemnité forfaitaire.
21.4 L'indemnité forfaitaire est estimée à un montant forfaitaire sur la valeur totale de la réservation, sans préjudice du droit de Luxfly Indoor Skydive de réclamer une indemnité forfaitaire plus élevés si elle peut prouver que son préjudice est plus important.

22. Protection des données
22.1 Luxfly Indoor Skydive traite les données personnelles du Client conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016.
22.2 Luxfly Indoor Skydive est le responsable du traitement des données et détermine la finalité et les moyens du traitement des données. Luxfly Indoor Skydive met tout en œuvre quotidiennement pour protéger et gérer en toute transparence le traitement des données personnelles du Client.
22.3 Luxfly Indoor Skydive traite toutes les données (telles que le nom, l'email, l'adresse, les données de facturation, le numéro de GSM, etc.) qu'elle juge nécessaires pour exécuter le contrat avec le Client afin de fournir un service optimal.
22.4 Les données personnelles fournies par le Client à Luxfly Indoor Skydive seront incorporées dans une base de données. Ces données seront utilisées pour l'exécution du Contrat et pour tenir le Client informé des offres de produits et/ou services fournis par Luxfly Indoor Skydive. À la demande expresse du Client, ses données personnelles seront supprimées de la base de données susmentionnée.
22.5 Les adresses de la base de données des Clients ne seront pas fournies à des tiers par Luxfly Indoor Skydive.
22.6 Les participants acceptent que leurs photos soient utilisées à des fins publicitaires et commerciales dans le cadre des activités de Luxfly Indoor Skydive.
22.7 Les données provenant de la Déclaration de risque seront conservés pendant un an.
22.8 En outre, Luxfly Indoor Skydive utilise des caméras vidéo et des SIS afin de garantir la sécurité dans ses commodités et locaux. Les images de ces caméras seront stockées pendant un certain temps à des fins de sécurité, mais ne seront jamais utilisées à d'autres fins.

23. Objets perdus
23.1 Les objets perdus ou laissés dans le bâtiment et dépendances de Luxfly Indoor Skydive, qui sont trouvés par le Client, doivent être restitués par le Client à Luxfly Indoor Skydive dans les meilleurs délais.
23.2 Les objets dont l'ayant droit ne s'est pas manifesté auprès de Luxfly Indoor Skydive dans un délai d'un an après que Luxfly Indoor Skydive s'est vu restitué l'objet, Luxfly Indoor Skydive en acquerra la propriété.
23.3 Si Luxfly Indoor Skydive envoie des objets laissés par le Client au Client, cela se fera entièrement aux frais et aux risques du Client. Luxfly Indoor Skydive n'est jamais tenue d'envoyer ces objets.

24. Disposition générales
24.1 Les heures d'ouverture, les offres, les tarifs et les autres éléments mentionnés dans les brochures et/ou la documentation émise par Luxfly Indoor Skydive sont indicatifs et n'engagent en aucun cas Luxfly Indoor Skydive.
24.2 Pendant les périodes prévues par Luxfly Indoor Skydive, les offres et les réductions de toute nature sont exclues, à l'exception des offres communiquées dans les documents applicables à ce moment-là, qui s'appliquent spécifiquement à la période en question.
24.3 Les informations fournies par Luxfly Indoor Skydive via le système vocal téléphonique et via le site Internet sont toujours fournies sous réserve d'éventuelles modifications.
24.4 Luxfly Indoor Skydive peut facturer des frais supplémentaires pour des services spéciaux, tels que l'utilisation d'un vestiaire, d'un coffre-fort, d'un téléphone, d'un fax, d'Internet, de la location d'une télévision, etc..
24.5 L'utilisation des casiers est gratuite pour les Clients de Luxfly Indoor Skydive. Les Clients pourront saisir leur propre code unique lorsqu'ils utiliseront ces casiers. En cas de perte de ce code unique, le Client devra payer une indemnité forfaitaire d'un montant de 50,00 € pour l'ouverture du casier. Luxfly Indoor Skydive se réserve le droit d'ouvrir les casiers restés fermés pendant plus de 48 heures et de vider leur contenu.
24.6 Les participants ayant au moins 30 minutes de chute libre ou 1 heure de vol en soufflerie peuvent demander le statut de PROFLYER. Les autres doivent demander le statut de débutant.
24.7 Luxfly Indoor Skydive fournit une zone d'observation sur chaque emplacement et les spectateurs sont les bienvenus et sont tenus de respecter le règlement intérieur de Luxfly Indoor Skydive. Luxfly Indoor Skydive se réserve le droit de demander aux spectateurs de quitter les lieux.

25. Droit applicable et compétence
25.1 Tout litige relatif à la conclusion, la validité, l'interprétation ou l'exécution du Contrat, sera régi par le droit belge et relèvera de la compétence exclusive des tribunaux d'Anvers, division d'Anvers.